

SOMMAIRE



p. 1 > L'UNEF premier syndicat à l'IEP

p. 2-3 > Sciences Po
Objectif 2013
> Echo de l'IEP...
à Reims



p. 4 > Mobilisation
dans l'Enseignement
Supérieur



EDITO

L'UNEF premier syndicat à l'IEP : une victoire pour les étudiants

À peine les élections passées, le travail des élus UNEF reprend. Outil privilégié d'information des étudiants par les élus UNEF dans les différents conseils de Sciences Po, cette nouvelle Lettre des Élus revient sur l'actualité toujours débordante dans nos Conseils, en tête desquels figure le projet Sciences Po 2013.

Fidèles à notre action de terrain et à nos promesses électorales, les élus UNEF ont refusé en Conseil l'augmentation massive des frais d'inscription du projet Sciences Po 2013. Tout en dénonçant une logique qui fait reposer sur le dos des étudiants une part de plus en plus importante du coût des études, les élus UNEF ont proposé la mise en chantier de la linéarisation pour rendre le système « moins injuste ».

Les projets d'extension de Sciences Po à Reims, le mouvement national dans l'enseignement supérieur : vos élus vous informent et prennent position.

Le travail commence seulement !

OURS > Directrice de publication : Manon Aubry > Rédacteurs : Manon Aubry, Julien Ballaire, Arnaud Bontemps, Alexandre Fleuret, Céline Ramstein.

Les étudiants ont reconduit leur confiance à l'UNEF et lui ont donné la possibilité d'être efficace, pour une année de plus, au service des étudiants.

Les élections des représentants étudiants aux différents conseils de l'IEP ont livré un résultat sans appel. Le premier élément à noter est la forte mobilisation des étudiants avec une augmentation sensible du taux de participation de 25% à 28%. Les étudiants de Sciences-Po ont renouvelé leur confiance en faisant de l'UNEF le premier syndicat de l'IEP avec 36% des suffrages, devant Interzaïde (19%), Nouvelle Donne (14%), l'UNI (11%), la Cé (9%) et Sud (8%). L'UNEF est de plus la force qui enregistre la plus forte progression, passant de 33% l'an dernier à 36% cette année en Conseil de Direction.

Forte de ces résultats, l'UNEF dispose de 3 élus sur 8 en Conseil de Direction, 3 sur 8 en Commission Paritaire, 2 sur 6 en Conseil Scientifique et l'ensemble des sièges en conseil de l'école doctorale. Par ailleurs, les 3 élus UNEF en CD ont pu siéger au CA budgétaire de la FNSP au côté de 2 autres représentants issus du CD.

Ces résultats montrent que les étudiants ont récompensé plusieurs facteurs. Tout d'abord, c'est le projet de l'UNEF pour l'enseignement supérieur et pour Sciences-Po qui a remporté l'adhésion de la majorité des étudiants. C'est également le signe que les étudiants savent reconnaître le travail accompli par l'UNEF à leur service depuis le début de l'année. C'est

sa présence au quotidien pour résoudre les problèmes et pour informer les étudiants qui est reconnue. En particulier, c'est la reconnaissance par les étudiants du travail d'information et de sensibilisation sur les grands enjeux nationaux et locaux comme « Sciences-Po Objectif 2013 ». Par le vote UNEF, c'est un message clair qui a été envoyé à la direction : le refus d'une augmentation massive des frais d'inscription. La hausse de la participation au Conseil de l'Ecole Doctorale témoigne également d'une inquiétude des doctorants dans un contexte de réforme du doctorat à Sciences Po et du statut des enseignants chercheurs au niveau national.

La légitimité de l'UNEF a été confirmée par l'élection à la présidence étudiante de la Commission Paritaire et à la vice-présidence du Conseil de Direction, confirmation de la position majoritaire de l'UNEF. En outre, ces deux élus siègent et sont désormais majoritaires en commission de suivi social, chargée de traiter les dossiers de demande d'exonération de frais d'inscriptions. Depuis plusieurs années, l'UNEF y était minoritaire et le budget de la CSS était dramatiquement sous-utilisé. L'UNEF majoritaire, c'est l'assurance d'une utilisation rationnelle mais efficace de cet outil de justice sociale au service réel des étudiants.

Lors de ces élections, vous, étudiants avez donné les moyens à l'UNEF de poursuivre son action, efficace au service des étudiants.

Merci à vous !

« Sciences Po Objectif 2013 » : refusons l'augmentation massive des frais d'inscriptions

« SciencesPo Objectif 2013 » a été proposé par R.Descoings, en novembre dernier, sans aucune concertation préalable. Ce projet consistait en une série de grandes orientations pour SciencesPo pour les années futures. Grandes idées, enthousiasmantes pour l'avenir de SciencesPo, reprenant certaines des revendications que l'UNEF porte depuis des années (recrutement d'enseignants chercheurs pour dédoubler les amphis, augmentation du nombre de boursiers, acquisition de nouveaux locaux, campus écologiquement responsable...) mais souvent imprécises et parfois déjà maintes fois promises et jamais réalisés (développement des technologies, cité universitaire pour SciencesPo, ...). Puis, à la dernière page, une énième hausse des « droits » de scolarité, faisant suite à la précédente augmentation qui ne date d'à peine 4 ans.

Un modèle de financement inacceptable

Avec cette réforme, les frais d'inscription représenteront 27% des ressources financières de l'IEP. L'UNEF estime que l'enseignement supérieur ne doit pas être financé directement par les étudiants et refuse la logique marchande sous jacente au projet qui fait reposer le coût des études directement sur le dos des familles. Nous considérons l'éducation comme un droit et son financement, comme celui de tout service public, devrait reposer avant tout sur l'Etat et donc sur l'impôt comme le reconnaît lui-même R. Descoings.

De plus, cette nouvelle hausse accrédite un modèle de financement qui n'est pas viable pour Sciences Po. En effet, un tel budget repose sur une structure sociale où domine actuellement largement les classes favorisées. Ainsi si le nombre de personnes issues de milieux favorisés se maintient tandis que le nombre d'étudiants issus des milieux les plus défavorisés s'accroît, alors, comme les rédacteurs eux-mêmes

Sciences Po 2013 un SEMBLANT de justice sociale

Alors même que la « responsabilité sociale » nous est présentée comme la pierre angulaire du projet, la grille actuellement proposée - en plus de nier l'essence même de la justice sociale qui devrait garantir à tous les étudiants une éducation supérieure de qualité accessible à tous - néglige une véritable progressivité proportionnelle aux revenus. S'il y avait un sincère engagement en matière de justice sociale et une réelle volonté de mettre en place un système de frais d'inscription « moins injuste », alors le système des frais de scolarité devrait respecter les principes de ce qu'est la justice sociale, tant dans sa nature que dans ses effets.

En effet, si l'on réfléchit bien et que l'on regarde ce qui se passe en fonction du revenu, on obtient le graphique suivant. On voit alors combien la prétendue « justice sociale » est illusoire.

En effet, il apparaît clairement que ce système :

- n'est pas progressif : la part des revenus consacrée aux frais de scolarité est plus importante pour des

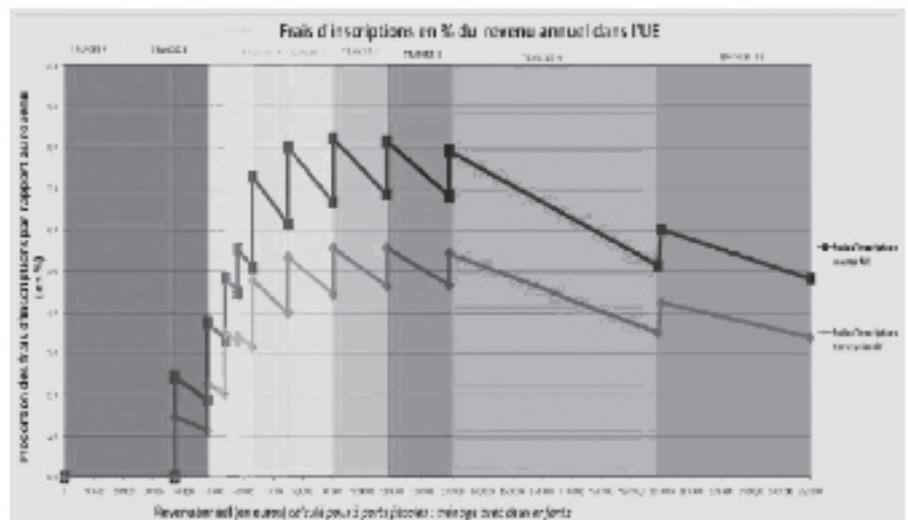
familles situées dans des tranches « inférieures ». Un étudiant de la tranche 10 paie 4,3% de son revenu en bachelor alors qu'un étudiant 3 tranches plus bas en paie 5,6%.

- Contient de très forts effets de seuils : ainsi pour quelques euros de différence, vous payez beaucoup plus. Ainsi, dès le passage de la tranche 1 à la tranche 2 vous payez de 2,4% à 3,8% de votre revenu alors que la différence de revenu est quasi nulle.

- Fait payer plus les plus pauvres. En effet, au sein d'une tranche, le système est dégressif avec le revenu : les revenus les plus élevés paient une proportion inférieure de leur revenus que les étudiants en début de cette même tranche et donc

aux revenus plus faibles. On retrouve ainsi au sein d'une même tranche des écarts de plus de deux points de pourcentage.

Si la justice sociale était réellement au cœur de la réforme, il faudrait que la courbe soit continue et réellement progressive. Aussi nous avons constamment demandé la linéarisation du système. Cela demande certes un effort technique et mathématique mais cela permettrait de rendre ce système un peu plus « juste ». Nous l'avons reproposé devant les Conseils de Direction et d'administration, l'ensemble des membres semblait trouver l'idée pertinente et nous réitérons notre souhait de la voir appliquée dès la rentrée prochaine.



du projet le reconnaissent, le budget de Sciences Po aura de graves problèmes. Pour préserver le modèle financier qui nous est proposé, faudrait-il alors pour compenser cet effet inhérent au processus même de démocratisation, augmenter les frais d'inscription ? Jusqu'où ira-t-on ? Apparaît dès lors, une nouvelle fois, le risque de dérapage accéléré des droits de scolarité de Sciences Po ou bien l'arrêt de la démocratisation. Le système de frais d'inscriptions de Sciences Po apparaît donc dans son essence même, sauf à ne pas se préoccuper de stabilité budgétaire, incompatible avec la démocratisation effective de l'IEP.

Des frais de scolarité discriminants

Sans compter que la nouvelle grille tarifaire introduit une discrimination entre les étudiants. La « préférence communautaire » tout d'abord qui, fait payer un résident de l'Union Européenne des frais de scolarité proportionnels à son revenu et un étudiant d'une autre zone géographique des droits arbitrairement élevés, préférence qui va à l'encontre de l' « ambition internationale », principe pourtant affiché de long en large dans le projet. Quant à la prétendue illisibilité des déclarations d'impôt étrangères, l'effort consenti pour déchiffrer les déclarations hongroises ou suédoises (notons qu'il n'existe aucune uniformité en la matière dans l'Union Européenne) ne pourrait-il l'être également pour les déclarations fiscales d'origine non communautaires qui ne diffèrent pas plus de la déclaration d'impôt française que des autres pays ressortissants ?

Injustifiée et injustifiable, la hiérarchie entre les cycles ensuite : la différenciation instaurée entre les cycles (augmentation en moyenne de 50% entre 1ers cycles et masters) renforce la logique sous jacente au projet d'une éducation dont la qualité dépendrait de son coût pour l'étudiant. Il semble un peu naïf de penser que, parce que l'on se rapproche de l'entrée sur le marché du travail, nos revenus approchent également de notre salaire futur. En master, les étudiants ne verront pas leurs ressources financières augmenter pour autant, alors même que le coût de leur scolarité augmente, lui, toujours plus.

L'UNEF au premier rang de la mobilisation

L'UNEF a participé à de très nombreuses discussions, notamment en groupe de travail. Nous avons portés des revendications claires et transparentes et fait de très nombreuses propositions depuis la diffusion de ce projet. Nous avons immédiatement informé les étudiants et nous nous sommes activement mobilisés lors d'AG, d'actions symboliques (manifestations en péniche, enterrement symbolique de l'IEP avant le CA, ...). Tout ceci a permis quelques modifications (extension de l'exonération jusqu'à 12 333€, frais d'inscription hors UE baissés de 1 000 euros mais qui demeurent à 8500 et 12 000€, mise en place de groupes de suivi des projets Sciences Po Objectif 2013...) mais qui demeurent plus que marginales et qui ne remettent en cause aucun point du projet. La hausse des frais d'inscriptions demeure de 62% en moyenne pour les masters en UE et de 126% pour les masters hors UE.

Aussi, nous avons respecté les valeurs que nous défendons et les engagements que nous avons pris devant vous lors des élections et, contrairement à tous les autres élus en CD, l'UNEF a été la seule à tenir ses promesses électorales et voter contre cette hausse massive des frais d'inscription. Nous continuerons à demander une remise en cause de la jurisprudence et des principes de la commission de suivi social, une prise en compte de l'autonomie des étudiants, la présence d'étudiants dans toute commission d'affectation de bourses ou de sélection, la révision du calcul des frais d'inscriptions en prenant les revenus avant abattement et en prenant en compte le 3^{ème} enfant comme une part entière, ... Il faudra également réfléchir aux modalités d'entrée à l'IEP afin d'en réduire les biais sociaux si l'on veut réellement le démocratiser.



Echo de l'IEP... à Reims

A la rentrée 2009, un nouveau campus délocalisé, consacré à l'Amérique du Nord, devrait accueillir 200 étudiants de première année à Reims. L'UNEF salue la création de ce site, qui serait un événement globalement avantageux sur de nombreux points. Ce pourrait en effet être une solution à l'exiguïté des locaux parisiens, un moyen d'améliorer l'ouverture de l'IEP à l'international, de recueillir davantage de subventions publiques, ou encore d'accueillir de nouveaux étudiants. Néanmoins quelques questions et problèmes se posent encore quant à l'actuel projet.

La première interrogation est suscitée par la zone géographique à laquelle s'intéresserait principalement le campus de Reims, à savoir l'Amérique du Nord. L'UNEF était en effet très favorable au projet de campus dédié à l'Afrique, et espère que la préoccupation financière - par exemple les frais d'inscriptions que payeront ces étudiants - n'est pas la raison de la préférence de l'Amérique du Nord.

Vient ensuite le problème majeur des conditions de vie des étudiants dans ce campus, tout au moins pour l'année universitaire 2009-2010. En effet, aucun espace de vie (hall d'entrée, foyer, local associatif, cafétéria...) n'est prévu à ce jour pour un campus qui serait pourtant le plus grand des sites délocalisés en nombre d'étudiants ! Plus généralement, ce problème doit attirer l'attention de l'administration sur les inégalités entre les étudiants des différents campus, que l'on parle des conditions d'études, comme de vie associative, politique, syndicale, et plus généralement de vie étudiante.

Enfin se pose le problème de l'extension à terme de ce campus de Reims, et de l'usage que Sciences Po veut faire de ces locaux. Sont-ils destinés à accueillir tous les premiers cycles ? Le site restera-t-il un campus délocalisé ? Quelles sont les différentes options envisagées ? Toutes ces questions restent encore ouvertes et nous espérons de rapides réponses de la part de la direction afin d'éclaircir les points qui demeurent vagues ou insuffisants dans ce projet.

Partout en France, la colère gronde dans les amphis

Depuis le premier semestre une réforme de l'école doctorale est un des sujets à l'ordre du jour dans les conseils de l'IEP. Le principe de la réforme a été adopté par le Conseil de Direction. Néanmoins les modalités d'application de cette réforme, quant à elles, restent aujourd'hui à l'ordre du jour d'un des prochains Conseils de Direction de l'IEP. Ainsi c'est le visage même de ces nouveaux parcours doctorants et la nature de l'école doctorale (taux de sélection entre second et troisième cycle ou les questions d'effectifs par exemple) qui restent inconnus. L'objectif sous-entendu de cette réforme est de "rationaliser" la recherche au sein de l'IEP, en se basant que sur des critères quantitatifs, faisant fi de la qualité des travaux menés jusqu'ici par les laboratoires de Sciences Po.

La qualité de la recherche est mise en cause

Les réformes en cours à l'échelle nationale sont de la même inspiration, comme le révèlent les déclarations du Président de la République. Pour lui comme pour Sciences-Po, la recherche se doit d'être productiviste. Seuls comptent les publications qui permettent d'être bien classé dans les sacro-saints classements internationaux, au détriment du but premier de la recherche, approfondir les connaissances de la société. Cette vision caricaturale est un véritable danger pour la recherche française.

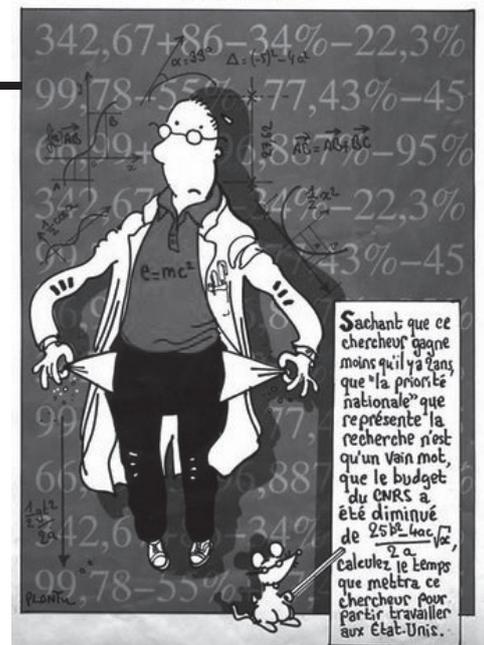
Une mobilisation nationale concernant l'ensemble de la communauté universitaire, enseignants, étudiants et personnels, des universités aux grandes écoles, montre les inquiétudes face

à ces réformes. Le décret d'application, concernant notamment les enseignants chercheurs, prévoit de donner tout pouvoir sur la carrière des chercheurs aux présidents d'universités qui décideront qui cherche et qui enseigne. L'enseignement y est vu comme une punition pour les « mauvais » chercheurs ne publiant pas assez, alors que ce doit être un complément naturel à la recherche qui lui est intrinsèquement liée.

Climat délétère dans l'Enseignement Supérieur

Cette réforme et le climat actuel ne doivent pas inquiéter les seuls enseignants-chercheurs mais menacent bien les étudiants et la qualité de leurs études. La situation est symptomatique des craintes que l'UNEF évoque depuis l'an dernier et la loi LRU. Le budget des universités est désormais calculé en fonction du nombre d'étudiants passant les examens et des performances respectives des universités et non plus en fonction du nombre d'étudiants inscrits, des besoins de la filière, du nombre de m²... Le gouvernement met ainsi en place un enseignement à deux vitesses. Là où les établissements accueillent des publics les plus en difficultés, et devraient bénéficier de davantage de moyens, l'introduction d'un financement à la performance affaiblira ces universités.

On voit donc, enfin et surtout, que la politique du gouvernement, ne répond pas aux priorités sociétales qui s'imposent en période de crise. Aucune réforme réellement effective concernant le pouvoir d'achat des étudiants n'est annoncée, aucun retour sur les postes



supprimés dans l'Enseignement supérieur n'est à l'ordre du jour. La politique éducative actuelle peine à offrir aux jeunes des garanties solides contre le chômage. Les besoins véritables de la recherche et d'éducation, sont encore une fois ignorés. Les réformes actuelles font le choix d'une société ignorante, dont l'accès du plus grand nombre à l'université ne serait plus assuré. Ce choix n'est pas le nôtre. Partout, la mobilisation est importante : à l'IEP, de nombreux laboratoires sont d'ores et déjà mobilisés.

Aussi, pour faire le point sur les réformes en cours, l'UNEF appelle les étudiants à participer aux assemblées générales et manifestations.

Agenda

- > Permanences syndicales et réunion hebdomadaire lundi 19h au local syndical
- > Assemblée Générale, mercredi 25 février à 12h
- > Journée interprofessionnelle de manifestation, le 19 mars

- Je signe la pétition de l'UNEF contre le projet Sciences Po 2013
- Je souhaite participer à la prochaine réunion de l'UNEF
- Je souhaite être tenu informé de l'action de l'UNEF
- Je souhaite adhérer à l'UNEF (ci-joint, un chèque de 20 Euros, à l'ordre de l'UNEF)

NOM : Prénom : Année :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Courriel :@..... Téléphone :

Coupon à renvoyer au 112, Bld de la Villette 75019 PARIS

Contactez l'UNEF : sur Paris, au local syndical (rdc du 27), sinon unef.sciencespo@gmail.com / www.unef-iep.org

unef
le syndicat étudiant